



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais, tenue le 14 mai 2024, au Centre Sakihikan à La Tuque à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, François Baugée, Guy Laplante, Clermont Ricard, André Plamondon et Julie Gauvin. Madame Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin, appuyé par le conseiller Clermont Ricard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h00.

Adoptée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 février 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 15 février 2024
 - 3.3. Séance ordinaire du 12 mars 2024
 - 3.4. Séance ordinaire du 9 avril 2024
 - 3.5. Séance extraordinaire du 18 avril 2024
4. SUIVI
 - 4.1. Chantier Enclave
 - 4.2. Reconstruction de l'hôtel de ville
 - 4.3. Suivi TPS/TVQ
 - 4.4. Rapport du ministère des Affaires municipales et le l'Habitation
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Adoption de l'année financière 2022
 - 5.2. Projet d'achat de Kayaks
 - 5.3. Interdiction des motos marines sur la rivière Bostonnais
 - 5.4. Achat de composteurs



N° de résolution
ou annotation

- 5.5 Offre de services professionnels Techni-Consultant,
programmation de la TECQ 2019-2024
- 5.6 Abolition du télétravail (abrogé)
- 5.7 Limitation de l'accès aux avocats et professionnels de la
municipalité (abrogé)

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Approbation de comptes – avril 2024

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Rapport des permis de construction –avril 2024

8. TRAVAUX PUBLIC

9. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par le conseiller François Baugée et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024.

Adoptée

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2024.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

Adoptée

3.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024.

Adoptée

3.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2024.

Adoptée

4. SUIVI

4.1 Chantier Enclave

Le comité de foresteries informe les citoyens de leur rencontre avec les foresteries afin de signer l'harmonisation. Une consultation publique est demandée par les citoyens. Date à venir pour la consultation.



N° de résolution
ou annotation

4.2 Reconstruction de l'hôtel de ville

La direction générale informe les citoyens de l'avancement des travaux de l'hôtel de ville

4.3 Suivi TPS/TVQ

La direction générale informe les citoyens que suite à la détermination de la secrétaire-trésorière, nous avons eu un dépôt de 54 512.65 \$ le 9 mai dernier. Remboursement de taxes TPS/TVQ pour les années 2021 et 2022.

4.4 Rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Suite au rapport déposé le 5 avril 2024 par la Commission municipale du Québec, celle-ci recommande à la ministre des Affaires municipales d'émettre des directives à l'endroit de la municipalité de La Bostonnais afin de redresser le suivi financier de cette dernière. Elle recommande également que la ministre désigne un observateur responsable de s'assurer de la mise en œuvre des directives. Monsieur Dominique Dufour, directeur régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, a été désigné à titre d'observateur pour la municipalité de La Bostonnais. Dans le cadre de son mandat, dont l'échéance est fixée au 6 septembre 2024, celui-ci pourra avoir accès, à toute heure raisonnable, au bureau de la municipalité, examiner et tirer copie de tout document et exiger, de tout fonctionnaire, employé ou membre du conseil tout renseignement ou tout document relatif à l'application des lois qui relèvent de la responsabilité de la ministre. Cet observateur aura le mandat de s'assurer que les directives émises sont respectées par le conseil municipal et de recommander à la ministre les mesures à prendre si le conseil municipal ne redresse pas la situation.

5. ADMINISTRATION

Rés. 2024-05-01

5.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2022

Considérant que l'hôtel de ville de la municipalité de La Bostonnais a été détruite par un incendie majeur, le 12 août 2021 ;

Considérant que suite à celle-ci, il y a eu un retard considérable dans les états financiers ;



N° de résolution
ou annotation

Considérant que la secrétaire trésorière a reçu les états financiers de l'année 2022, le 29 avril 2024;

Considérant qu'un vérificateur externe, dûment nommé par la municipalité doit compiler, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

Considérant que monsieur Pierre-Luc Laflamme, C.P.A auditeur, C.G.A de la firme Mallette a fait rapport le 29 avril 2024 aux membres du conseil sur les états financiers pour l'année 2022;

Considérant que la Firme Mallette a remis sa version projet sur les états financiers à la secrétaire de la municipalité de La Bostonnais dans lequel elle déclare que les états financiers représentent la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : le conseiller Guy Laplante

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'accepter le dépôt du rapport financier et des états financiers pour l'année fiscale 2022 tel que présenté.

Adoptée

Réso. 2024-05-02 5.2 PROJET D'ACHAT DE KAYAKS

Considérant que le comité des loisirs à l'intention d'avancer dans le domaine des loisirs;

Considérant qu'il est temps d'aller de l'avant afin que le parc Ducharme fonctionne de mieux en mieux;

Considérant que le parc Ducharme est à vocation collectif et récréatif et doit être au service des citoyens;

Considérant que l'on veut mettre en valeur notre rivière;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller André Plamondon



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2024-05-03

Et résolu majoritairement des membres du conseil présents que ce conseil mandate monsieur François Baugée et monsieur Guy Laplante de rencontrer le SDÉF pour solliciter une subvention afin d'acheter 5 Kayaks.

Adoptée

5.3 INTERDICTION DE MOTOS MARINES SUR LA RIVIÈRE BOSTONNAIS

Considérant l'intérêt porté par le Conseil sur l'utilisation de la rivière Bostonnais;

Considérant la morphologie de la rivière Bostonnais parsemer de section de rapides et qu'il y a très peu de parties calmes;

Considérant que le niveau de l'eau en été est très bas;

Considérant que les amateurs de canots et kayaks se font de plus en plus nombreux;

Considérant que les motos marines perturbent la faune, la flore et les bandes riveraines par leur hydropropulsion;

Considérant la pollution sonore provoqué par le bruit des turbines des motos marines;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, que le Conseil interdit l'utilisation des motos marines sur la rivière Bostonnais située sur son territoire.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2024-05-05

5.4 ACHAT DE COMPOSTEURS

Considérant que la municipalité est dans l'obligation de fournir des composteurs domestiques aux résidents du périmètre urbain;

Considérant que nous sommes admissibles à une aide financière de 80% du programme de RECY-QUÉBEC;

Considérant que le 20% sera pris à même les fonds de la municipalité du programme PGMR;

Considérant que la municipalité procèdera à l'achat d'une centaine de composteurs domestiques, 40 petits bacs de cuisine et d'un composteur communautaire, pour aider les citoyens à traiter leurs matières organiques ainsi de les détourner de l'élimination à l'écho centre.

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller André Plamondon

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale, madame Natalie Jalbert à procéder à l'achat des composteurs domestiques.

Adoptée

5.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - TECHNI-CONSULTANT POUR LA PROGRAMMATION DE LA TECQ

Considérant que la firme Techni-consultant nous a été recommandée;

Considérant que nous sommes avons reçu une offre de services pour la programmation du TECQ 2019-2024;

Considérant que cette offre de services est au montant de 2 242.01 \$ taxes incluses;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2024-05-06

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de services de Techni-consultant au montant de 2 242.01 \$ taxes incluses, pour la programmation du TECQ 2019-2024.

Adoptée

5.6 ABOLITION DU TÉLÉTRAVAIL (abrogée)

Considérant que nous devons abroger la résolution 2024-02-11;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : la conseillère Julie Gauvin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'abroger la résolution 2024-02-11.

Adoptée

Rés. 2024-05-07

5.7 LIMITATION DE L'ACCÈS AUX AVOCATS ET PROFESSIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ (abrogée)

Considérant que nous devons abroger la résolution 2024-02-12;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : la conseillère Julie Gauvin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'abroger la résolution 2024-02-12.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation
Rés. 2024-05-08

Formules d'Affaires CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6. TRÉSORERIE

6.1 APPROBATION DES COMPTES – AVRIL 2024

Considérant que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés au 30 avril 2024;

Considérant que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil, la liste des salaires payés de mars et avril 2024;

Considérant que les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'avril 2024 et des salaires de mars et avril 2024;

Considérant que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller Guy Laplante

Et résolu unanimement des membres du Conseil présents

Que la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice-générale à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Comptes payés et à payer :.....	28 196.37 \$
Salaires mars 2024 :.....	14 158.77 \$
Salaires avril 2024 :.....	13 238.73 \$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 4 permis ont été émis en avril 2024 pour une valeur des travaux à 2 043 000.00 \$.





N° de résolution
ou annotation

8. TRAVAUX PUBLICS
9. TOUR DE TABLES DES MEMBRES DU CONSEIL
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Julie Gauvin, appuyé par le conseiller Clermont Ricard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que la séance ordinaire soit levée à 20h48.

Adoptée


Natalie Jalbert
Directrice générale


Renée Ouellette
Mairesse

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.